

Mise en œuvre de l'entretien professionnel et de la modulation indemnitaire des personnels de direction

Bilan 2015

Le régime indemnitaire des personnels de direction a été réformé en 2012¹ et est désormais lié aux résultats de l'entretien professionnel sur la base d'objectifs définis dans une lettre de mission triennale. A l'issue de cet entretien professionnel, un coefficient de modulation est arrêté et détermine le montant de la part « résultats » de l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats (IF2R) versée aux personnels de direction².

L'année 2015 ouvre le second cycle triennal de mise en œuvre de cette indemnité. Depuis 2013, la DGRH conduit chaque année une enquête auprès des académies afin de suivre la mise en œuvre du dispositif d'évaluation des personnels de direction.

Pour l'année 2015, le bilan de l'enquête montre une stabilité et une maîtrise du processus d'évaluation des personnels de direction (I) ainsi qu'une homogénéisation confirmée de l'attribution du coefficient de modulation de la part « résultats » de l'IF2R (II).

I. Bilan des entretiens professionnels effectués : stabilité et maîtrise du processus d'évaluation des personnels de direction

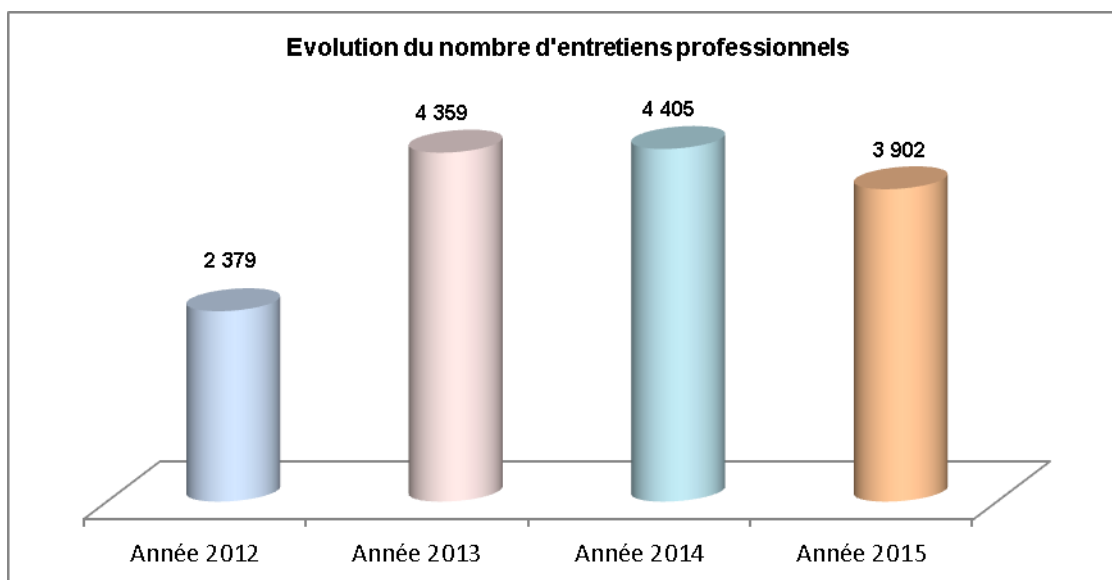
Le nombre d'entretiens professionnels réalisé en 2015 est de 3 902.

Les académies ont ainsi évalué, en 2015, un nombre de personnels représentant 99.3% de leurs prévisions d'évaluation faites en 2014.

Ce constat confirme les résultats du précédent cycle triennal, et en particulier les deux dernières années du cycle (2013 et 2014), où les services académiques avaient comblé le retard constaté en 2012 et évalué 98% de l'effectif de référence.

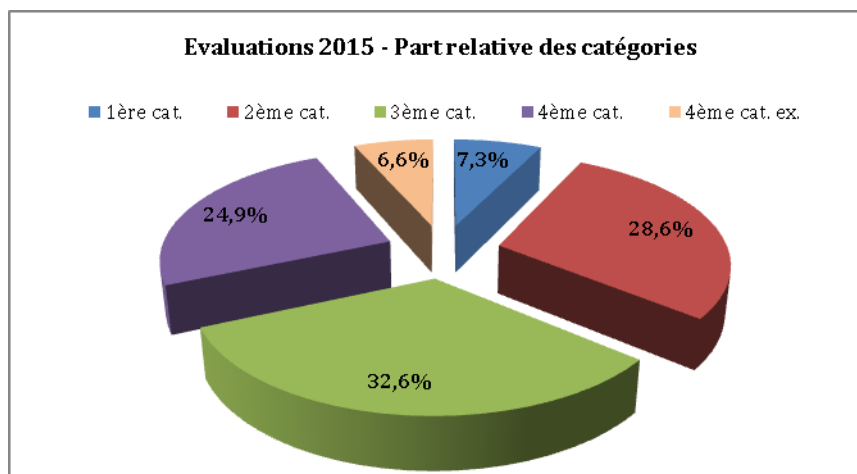
¹ Réforme de l'évaluation issue du décret n° 2012-932 du 1^{er} août 2012 modifiant le décret n° 2001-1174 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

² Ce coefficient est compris dans une fourchette de 0 à 3, il est appliqué à un montant de référence fixé à 2000 € (article 3 du décret n°2012-933 du 1^{er} août 2012 relatif à l'IF2R des personnels de direction des établissements d'enseignement et de formation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et arrêté du 1^{er} août 2012 fixant les montant de l'IF2R).



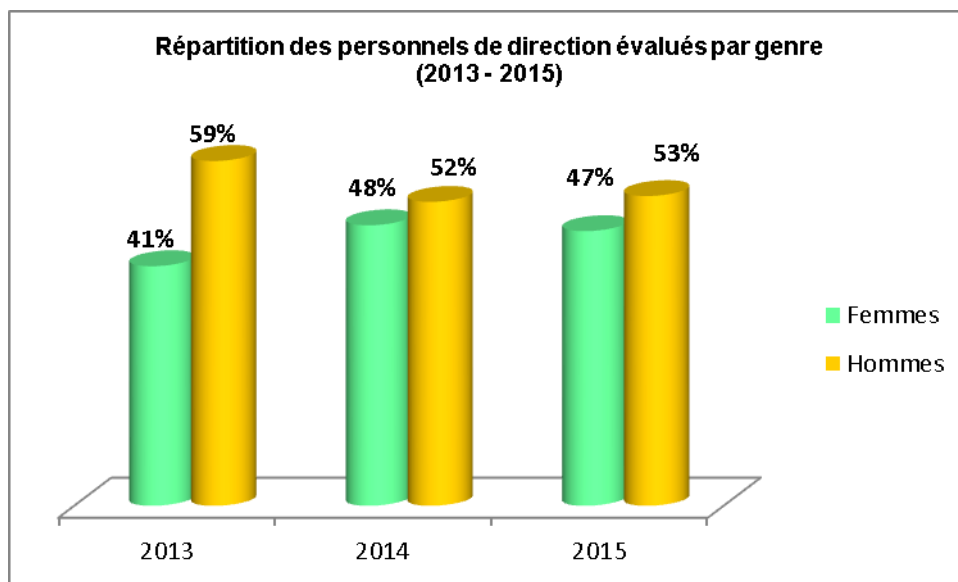
La répartition des personnels évalués en 2015, selon les items de l'enquête (catégorie financière de l'établissement d'affectation, fonction exercée et genre), est très proche des caractéristiques des personnels de direction en académie.

1- Répartition de la population évaluée par catégorie financière de l'établissement d'affectation



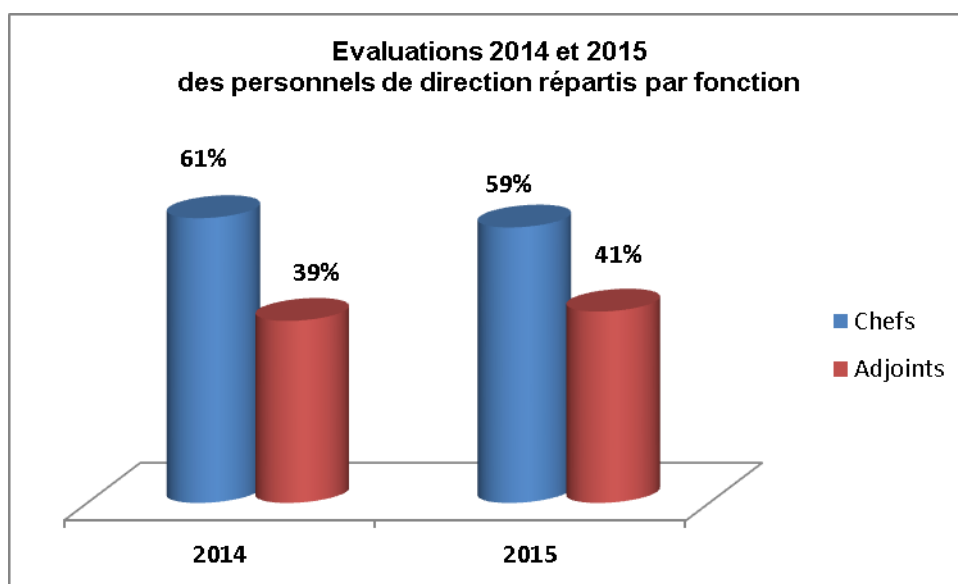
2- Le genre des personnels évalués

En 2015, 47% des agents évalués sont des femmes et 53% des hommes. Ce chiffre est à rapprocher de la part des femmes dans le corps des personnels de direction qui est de 48%.



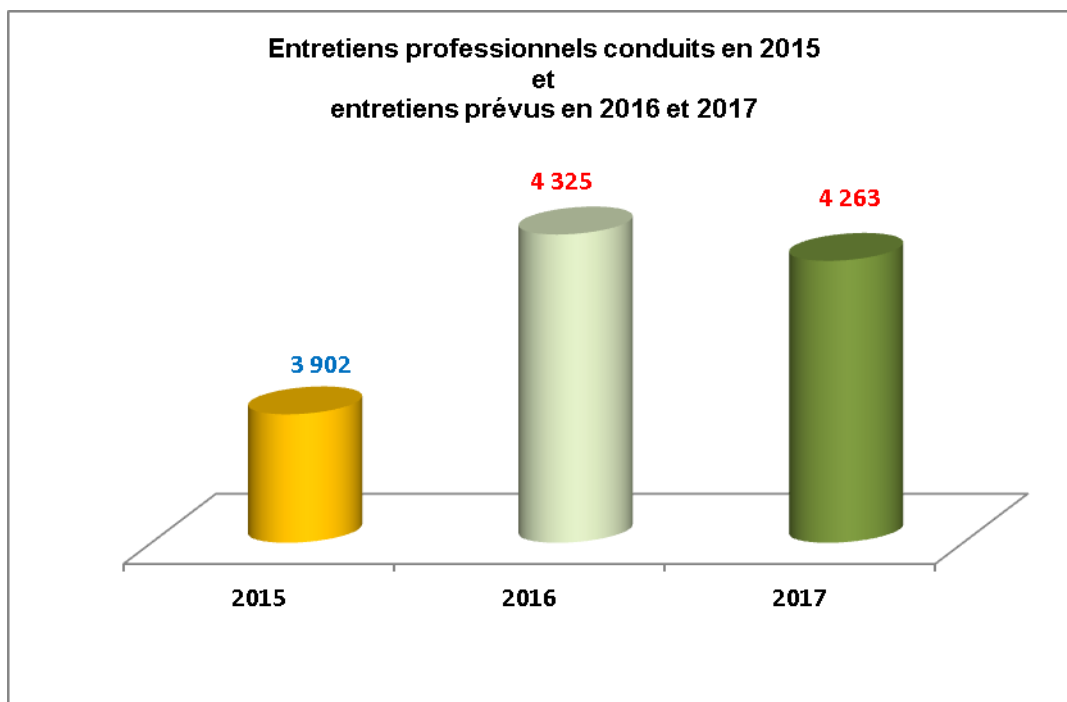
3- Les fonctions des personnels évalués

Les proportions respectives des chefs et des adjoints ayant bénéficié d'un entretien professionnel en 2015 se rapprochent de la répartition des fonctions en académies (54% de chefs et 46% d'adjoints).



4- Les prévisions d'entretiens professionnels pour 2016 et 2017

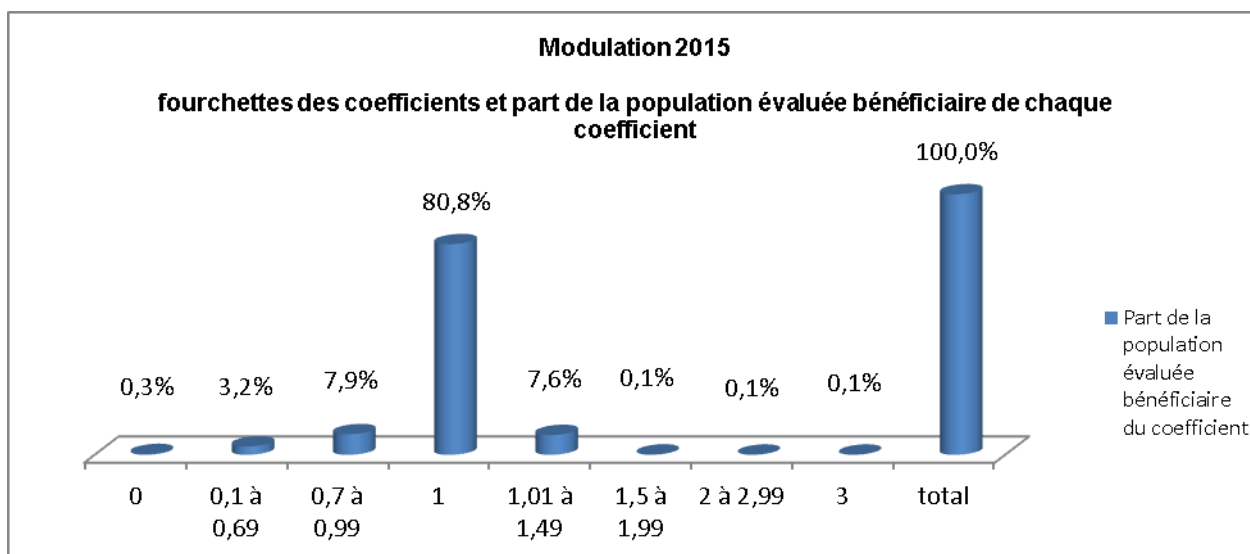
Par ailleurs, les académies ont déterminé le volume des entretiens professionnels pour 2016 et 2017 afin de couvrir la population correspondant à leur effectif académique.



II. La modulation indemnitaire : une homogénéisation confirmée

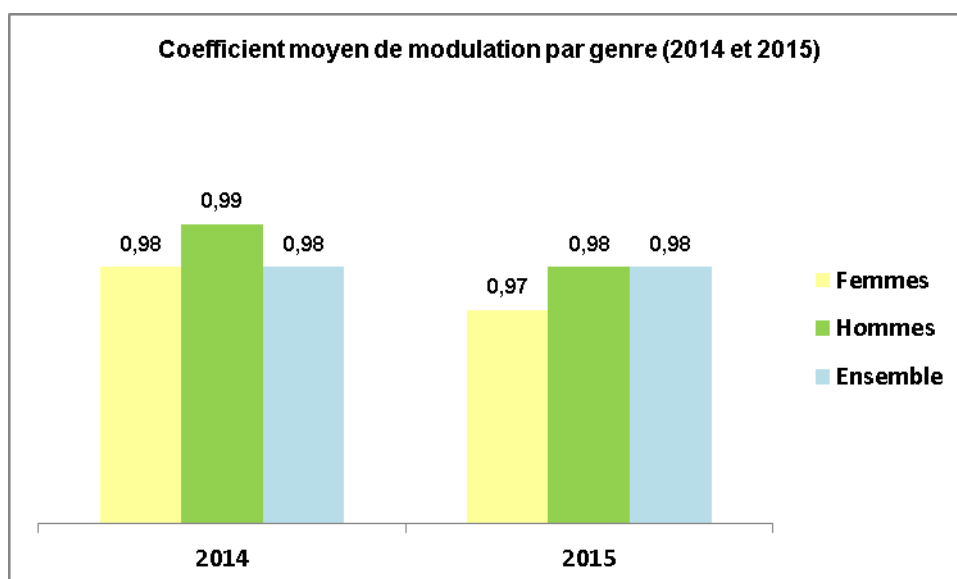
Le coefficient de modulation indemnitaire moyen fixé par les académies est passé de 1.03 en 2012, à 1 en 2013 et s'est stabilisé autour de 0.98 en 2014.

En 2015, on constate que le coefficient moyen s'ajuste également à 0.98. Le coefficient 1 est, comme les années précédentes, le plus attribué.

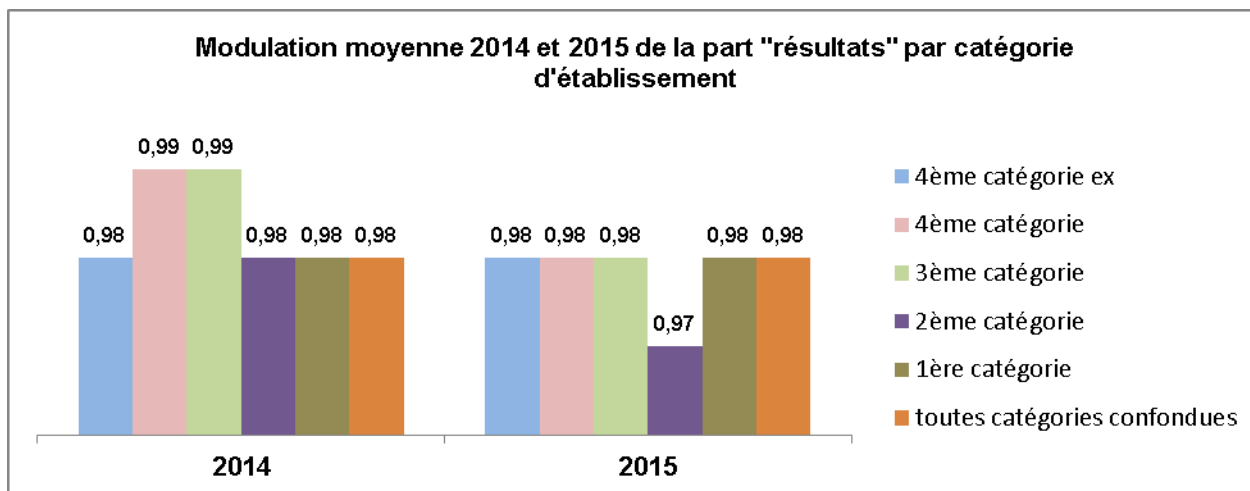


1- Les coefficients de modulation par genre

Il est constaté l'absence d'incidence du genre sur la modulation de la part résultats.



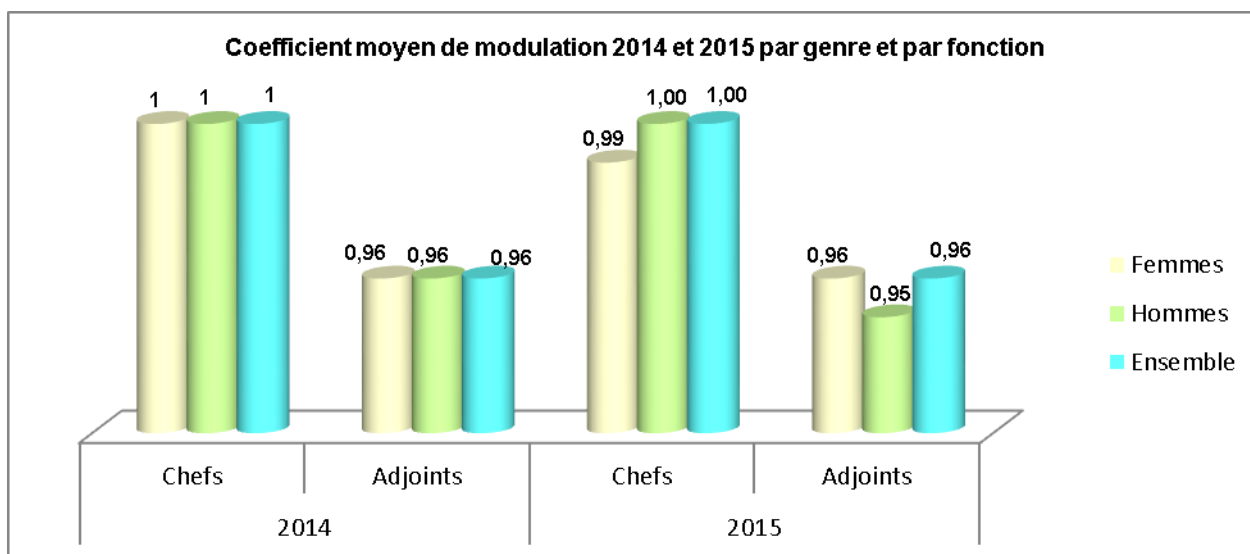
2- Les coefficients de modulation par catégorie financière



La modulation est la même quelle que soit la catégorie de l'établissement

3- Les coefficients de modulation par fonction

Il est observé une très légère différence de la modulation selon la fonction exercée.



Conclusion :

Les résultats de l'exercice 2015 confirment les éléments constatés en 2014. Les académies maîtrisent désormais les flux de personnels à évaluer au terme de leur lettre de mission, et la valeur du coefficient moyen tend depuis deux ans à se stabiliser autour de 0.98.

Compte tenu des entretiens professionnels effectués en 2015 et de leur programme prévisionnel pour 2016 et 2017, les académies devraient couvrir les effectifs des personnels de direction au terme du cycle triennal d'évaluation à un niveau comparable à celui observé lors du cycle triennal précédent.